

ANIMATION NATURA 2000 – BARTHES DE L'ADOUR

COMITÉ DE PILOTAGE - COMPTE RENDU

Date : 12/03/2026

Lieu : Saint-Etienne-d'Orthe

Président du COPIL

Région Nouvelle-Aquitaine : Julien BAZUS

Organisateurs

Région Nouvelle-Aquitaine : Mathieu DESTOUESSE

CPIE Seignanx Adour : Léa GOUTAUDIER

Landes Nature : Marine Hediard

FDC40 : Mickaël LESBATS

Présents et excusés

Voir Liste de présence

Ordre du jour (diaporama de présentation en annexe)

- Actualités du site et du réseau Natura2000
- Bilan de l'animation du Document d'Objectifs 2025 et perspectives 2026
- Questions diverses

Mot d'accueil par Mme Valérie DARTIGUEMALE, commune de Saint-Etienne-d'Orthe puis de Nicolas LAPEYRE, président de Barthes Nature. Tour de salle et présentation de l'équipe d'animation

Actualités du site et du réseau Natura2000

Depuis 2025, l'animation des sites des Barthes de l'Adour est détachée de celle de L'Adour. Malgré cela, les animateurs rappellent que le travail se fait toujours en équipe avec le Syndicat Adour Midouze et la Fédération des pêcheurs des Landes.

Présentation de la carte des sites Natura 2000 pour rappel.



1. Actualités du site et du réseau Natura 2000

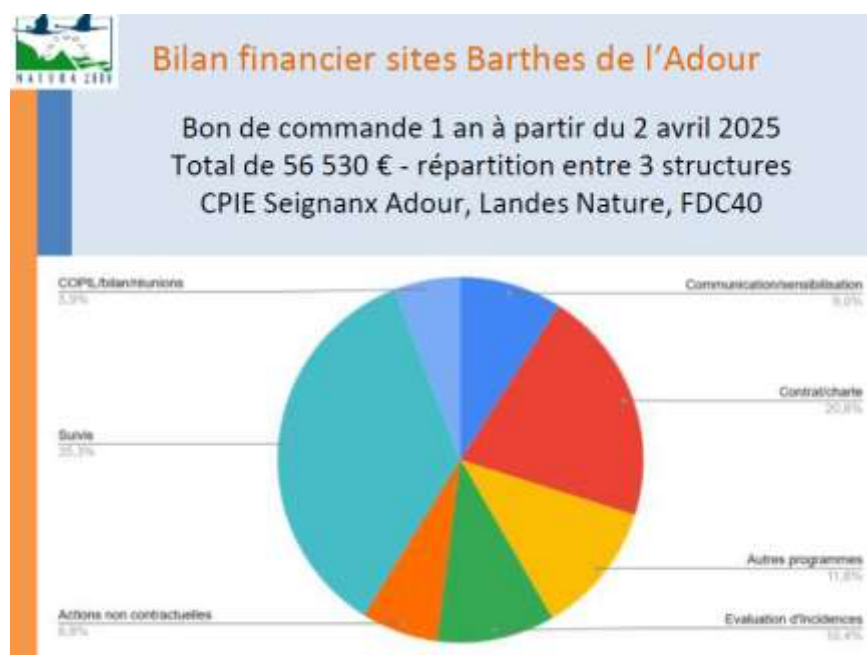
- Colloque régional pour les élus Natura 2000 cette année
- Rencontre des animateurs landais en mars 2026

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Bilan 2025 et perspectives 2026

Présentation du bilan financier

Le bilan financier 2025 du site est présenté.



Communication et sensibilisation

L'exposition de 5 kakémonos sur les sites Natura 2000 des Barthes de l'Adour présente les enjeux, habitats et espèces. L'exposition est disponible au prêt gratuitement (formulaire à remplir pour la réservation).

Elle a été notamment exposée à Pey cette année. Ne pas hésiter à nous la demander.



Sensibilisation

Prêt gracieux de l'exposition
5 roll-up, mis à disposition gratuitement : demandez-nous !!

Le Réseau Natura 2000
Le fonctionnement des Barthes
Les oiseaux des Barthes
La biodiversité des Barthes
Ménages et usages



Sensibilisation

Interventions et sorties grand public

- Découverte faune & flore des barthes de Pontonx-sur-Adour pour les 2nde SAPAT
- Fête du fleuve à Saubusse Atelier de découverte des Barthes
- Équilibre socio-économique et biodiversité et MAEC dans la barthe de St-Vincent de Paul pour les terminales GMNF du lycée de Sabres
- Découverte faune & flore des barthes de Mées pour l'association Patrimoine Méessois
- Journée Mondiale des zones humides à St-Martin de Seignanx à la rencontre des oiseaux de la réserve des barthes de Lesgau

Des évènements grand public de sensibilisation ont été proposés pour les scolaires (seconde SAPAT et terminale GMNF). Le CPIE a également participé à la fête du fleuve à Saubusse. Félicitations à l'association AdourA qui a organisé cet évènement qui était de grande qualité et qui a eu un grand succès.



Un nouvel outil de communication a été créé: une newsletter qui permet de diffuser par mail de l'information sur le site, ses espèces et les actions en cours.

Cette newsletter peut aussi être l'occasion de communiquer sur des actions portées par des tiers sur le site Natura 2000, **n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions!**

Si vous ne la recevez-pas déjà demandez-nous de vous ajouter au mailing!

Le collectif d'animateurs organise un colloque sur les Vieilles Forêts à Préchacq-les-Bains le 27 avril 2026. N'hésitez pas à faire passer l'information aux structures intéressées, notamment aux professionnels de la forêt. La lettre d'information sur le dispositif Natura 2000 rédigé en 2020 pour les nouveaux élus va être mise à jour et envoyée aux communes après les élections municipales. Il est proposé que l'animateur vienne présenter Natura2000 aux nouveaux élus si besoin (conseil municipal, commission environnement...).

Le site Internet est pour le moment toujours fonctionnel. Vous y trouverez les documents et publications sur le site.

Contrats et Chartes

Les contrats Natura 2000 permettent de financer les actions en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. En 2025, une demande de financement a été déposée pour un contrat bois sénescents porté par la commune de Mées. D'autres contrats ont été déposés dans le cadre de l'AAP 2026.



Contrats Natura 2000

1 contrat engagé en 2025

- Conservation d'une chênaie alluviale et de ses espèces associées à Mées

→Montant total 61 200€

Contrats déposés en 2026 et en cours d'instruction

- Restauration d'une prairie bocagère humide à Dax
- Conservation de la forêt alluviale de Paureille à St-Etienne d'Orthe
- Conservation de la chênaie de Paureille à Port de Lanne
- Aménagement hydraulique de la Barthe de Pey
- Conservation de la forêt alluviale de Morou et de ses espèces associées à St-Laurent-de-Gosse

→Montant total 60 664 €

©OTF Angers & Basses

Qu'est-ce qu'un contrat Bois sénescents ?

Les habitats forestiers du réseau Natura 2000 français ont un besoin fort d'augmenter le nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, ayant atteint la sénescence, voire dépérissant, ainsi que d'arbres à cavité, présentant un intérêt pour certaines espèces.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).


Dans les sites Natura2000, il est donc proposé aux **propriétaires volontaires** un ContratNatura2000 "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents". Ce contrat propose une indemnisation allant jusqu'à 4 500€/ha pour laisser vieillir les forêts naturellement (aucune intervention sylvicole) pendant 30 ans. Pour être éligible au contrat, les forêts doivent présenter au moins 10 gros arbres* par hectare, ces arbres doivent avoir des signes de sénescence (branches cassées, cavités, écorces décollées...).

Dans les Barthes de l'Adour, 12 contrats ont déjà été engagés sur un total de 50ha de forêts. → Contactez-nous pour avoir plus de détails sur ce Contrat !

***Diamètre minimum d'éligibilité des arbres selon leur essence**

Essence	Diamètre minimum d'éligibilité (cm)
Chêne	40
Hêtre	45
Erable	40
Frêne	40
Autres feuillus	40
Pin maritime	40
Sapin pectiné	50
Autres résineux	40

Discussion lors du COPIL : que se passe-t-il si la parcelle sous contrat est vendue ou qu'il y a une succession durant les 30 ans ? Soit les années de contrats sont



remboursées par le contractant, soit le contrat est repris par les nouveaux propriétaires.

Les Contrats Natura2000 déposés dans le cadre de l'AAP 2026 sont présentés au COPIL.

SAINT-ETIENNE-D'ORTHE

COMMUNE

- Dispositif boisement sénescent (pas d'actions sylvicoles pendant 30 ans)
- 5.5 hectares préservés et 56 arbres sénescents identifiés ⇒ 16 997 €

91E0* Aulnaie-Frênaie alluviale
 91FO Chênaies alluviales
 1308 Barbastelle
 1220 Cistude
 A236 Pic noir
 1083 Lucane cerf-volant
 1088 Grand capricorne

Arbre sénescent
 ©FPI Sébastien Aubert

Forêt alluviale de Paureille

PORT-DE-LANNE

COMMUNE

- Dispositif boisement sénescent (pas d'actions sylvicoles pendant 30 ans)
- 4.2 hectares préservés et 150 arbres sénescents identifiés ⇒ 18 900€

91FO Chênaies alluviales
 1220 Cistude d'Europe
 1088 Grand capricorne
 91E0* Aulnaie-Frênaie alluviale
 1308 Barbastelle
 A236 Pic noir
 1083 Lucane cerf-volant

Cistude dans un fossé de la forêt en avril 2025

Chênaie alluviale de Paureille
 ©FPI Sébastien Aubert

SAINT-LAURENT-DE-GOSSE

Particulier

- Dispositif boisement sénescent (pas d'actions sylvicoles pendant 30 ans)
- 4.274 hectares préservés et 90 arbres sénescents identifiés → 17 577€

91E0* Aulnaie-Frênaie alluviale
 1308 Barbastelle
 1220 Cistude d'Europe
 A236 Pic noir
 1083 Lucane cerf-volant
 1088 Grand capricorne




Barbastelle ©M. Sol



Pic noir ©O. Pasquier



Forêt alluviale de Morée

DAX

Particulier

- Restauration d'une prairie humide bocagère
- Entretien de la prairie 1.2 ha (jaune) et Entretien de la haie 600 ml (vert) → 3482 €
- 3 interventions 2026-2027-2028
- Station à **Culvré des marais**

91FO Chênaies alluviales
 6510 Prairies de fauche
 1060 Culvré des marais
 1220 Cistude d'Europe
 1083 Lucane Cerf-volant
 1088 Grand capricorne




Prairie humide



Culvré des marais

Un contrat a été passé avec un propriétaire privé pour conserver une prairie présentant une station de Culvré des Marais. C'est une zone où il n'y a que peu d'exploitants faucheurs. Le contrat d'une durée de 3 ans permettra de réaliser l'entretien en attendant de trouver un agriculteur pour faucher chaque année.



PEY

ASA des barthes de Pey

- Équipement d'ouvrages hydrauliques
- Mieux maîtriser les entrées et sorties d'eau
- Une barthe très fréquentée : besoin d'une meilleure signalétique et de la pédagogie
- 1 728 € (crémaillère) +1 980 € (panneau)





6510 Prairie maigre de fauche
 A034 Spatule blanche
 A031 Cigogne blanche
 A094 Balbuzard pêcheur
 A032 Ibis falcinelle
 A026 Aigrette garzette
 1060 Cuvré des marais
 1044 Agrion de Mercure
 Anguille d'Europe

restauration humide

Barthes de Pey

Un contrat a été passé avec l'ASA des barthes de Pey pour installer un système de crémaillère sur 2 clapets afin de mieux maîtriser les entrées et sorties d'eau dans la barthe. 2 panneaux de signalétique seront installés aux entrées principales de la barthe pour limiter les incivilités.

Une **charte Natura 2000** a été signée en 2025 par l'Association Val d'Adour Maritime et l'engagement de la commune de Saint-Vincent-de-Paul a été officialisé.



Charte

L'Association Val d'Adour Maritime

- membre du COPIL
- Association qui œuvre à valoriser et protéger le fleuve depuis près de 30 ans.
- Valorise le Pays de l'Adour Maritime et de ses affluents, de son histoire, de son patrimoine culturel et artistique.

En janvier 2025, l'association s'est engagée à respecter la Charte Natura 2000 et à agir en ambassadeur du site auprès de ses adhérents en diffusant les enjeux de conservation du DOCOB et les bonnes pratiques de gestion.

Un grand merci à ces amoureux du fleuve !




partie pour financer des actions en faveur de la biodiversité. Retrouvez de nombreux exemples de projets pouvant être portés par les mairies avec tout ou partie de la dotation perçue [ici](#).

Accompagnement pour la prise en compte de Natura 2000 dans les autres politiques publiques

Sans rentrer dans les détails, les animateurs présentent le panel de dispositifs suivis dans le cadre de l'animation.



Accompagnement pour la prise en compte de Natura 2000 dans les autres politiques publiques en 2025

Politique publique	Soutien et articulation avec Natura 2000
Programmes de suivi et évaluation des habitats d'intérêt communautaire : vieilles forêts du CBNSA...	Participation aux groupes de travail, propositions d'expertises locales, remontées de données...
Plans Nationaux Balisard pêcheur, Loutré, Cotuëc, chiroptères...	Expertise technique, fournitures de données, participation aux enquêtes nationales, aux groupes de travail
Espaces naturels sensibles 40, Réserve Naturelle Régionale de Teris, sites Natura2000 voisins Ribourc...	Participation aux COPILs, comités de site, fournitures de données, relecture et avis...
Soutien aux projets des Syndicats de Hérens situés dans les sites Natura 2000	Fournitures de données, diagnostics écologiques et préconisations pour les travaux
Plans et programmes locaux : APPE Grande mulotie à Saugnac, SAGEs Adour aval, PLUI Seignane, SIB Maes, Atlas des tourbières de France, Barthes Nature, Aménagements forestier de Dax et Soussie	Participation aux groupes de travail, fournitures de données, relecture et avis....






Accompagnement technique des projets



Accompagnement technique des projets en 2025

Rappel de la mission de l'animateur

- Apport d'informations sur les enjeux Natura 2000
- Conseils pour limiter l'impact
- Échanges avec les services de l'État

Quelques exemples en 2025

- Restoration d'annexes hydrauliques au Luy
- Désensablements et curages de fossés
- Manifestations sportives
- Documents et projets d'urbanisme

... et

Sollicitez-nous pour évaluer les impacts d'un projet, pour connaître les milieux naturels et les espèces présentes sur les lieux




Premier boisement de milieux ouverts : prairie et culture



Effet de cumul très important !!

Cas par cas et EI nécessaire : Note technique fournie aux porteurs de projet ⇒ Avis des services de l'Etat

Le sujet du “premier boisement” entraîne des échanges entre les membres du COPIL. Landes Nature explique que sur les derniers dossiers de demande de premier boisement effectués par les porteurs de projets auprès de la DREAL, il y a eu des confusions importantes sur le rôle des animateurs Natura2000 (rappel des objectifs des DOCOBs et préconisations). L’animateur n’émet en aucun cas d’avis formel sur les projets (avis favorable au projet, demande de compléments ou avis défavorable). Ce sont les services de l’Etat qui donnent ces avis. Suite à cela, l’animateur s’est rapproché de la DREAL pour que le processus de décision soit clairement défini et pour que les services de l’Etat l’expliquent à la profession. Les premiers boisements sont une réelle problématique : la substitution des milieux ouverts par des milieux fermés peut conduire à terme à la perte des habitats et des espèces d’intérêt communautaire dépendant des milieux ouverts et bien souvent de l’activité agricole. Le CNPF explique que l’ennemi ce n’est pas le peuplier, c’est la déprise agricole. Landes Nature ajoute que malheureusement même sans déprise agricole, l’opportunité financière (terres boisées valent à peu près 4x le prix des terres agricoles) peut conduire des agriculteurs proches de la retraite à ne pas céder leurs terres et à les planter. Les agriculteurs de la salle confirment qu’en plantant une parcelle, on condamne l’activité agricole sur la parcelle et tout le travail de valorisation des générations passées. Les éleveurs s’accordent à dire que la filière bovine se porte bien dans les Landes et que les services

écosystémiques des prairies pâturées sont très importants et pas uniquement pour les enjeux Natura 2000 : alimentation de qualité, filière courte, qualité de l'eau, stockage de carbone, fonctionnement des zones humides, paysage et cadre de vie...

Suivi du site et du DOCOB

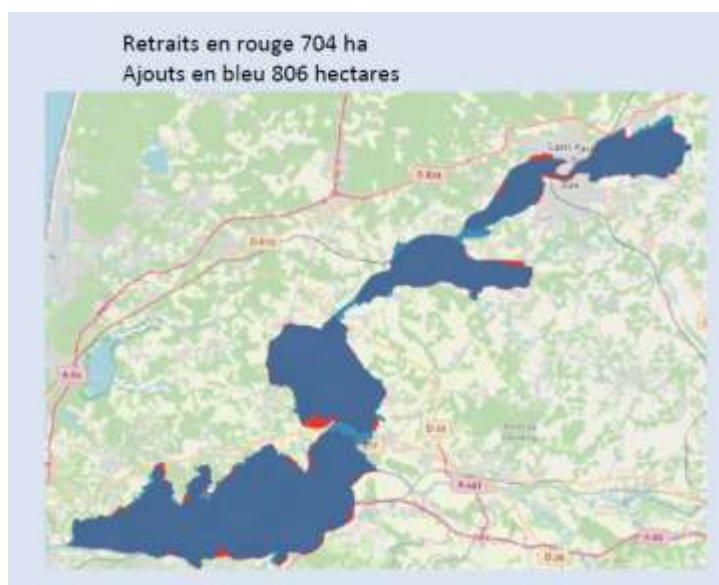
Régularisation du périmètre de la ZPS

Historique	Conséquences
<ul style="list-style-type: none">• 2000 : Un périmètre initial• 2012 : élaboration du Docob et redéfinition d'un périmètre cohérent• 2015 : validation en COPIL du périmètre (arrêté préfectoral d'approbation)• Depuis... pas de validation du Ministère	<ul style="list-style-type: none">• les 2 périmètres sont opposables• Flou juridique pour les EIN (PLUi, Études d'impacts...)

Objectif 2025 : DREAL et DDTM, avec appui de l'animateur Natura, travaillent à la publication officielle du périmètre

- les retraits de 2015 qui sont Heic vont devoir être réintégrés
- possible consultation des collectivités (en+ du Copil 2015)

En 2026, la réintégration des retraits de 2015 (en rouge sur la carte) devra être analysée. Sur les 700 hectares retirés, 10% correspondent à des ajustements de traits, 68% sont des habitats d'oiseaux d'intérêt communautaire à réintégrer à la ZPS selon les consignes du ministère et 22% devront être discutés au cas par cas avec les services de l'Etat. Le financement de cette action de "régularisation du périmètre de la ZPS" est à définir (à intégrer à l'animation N2000 ou devant faire l'objet d'une prestation supplémentaire).





Suivi du Cuivré des marais

Qui ?

Papillon inféodé aux zones humides prairie humide et mégaphorbiaies

Plante hôte oeufs et chenille sur Rumex (oseilles sauvages)

Rare et menacé espèce d'intérêt communautaire, protégé en France et bénéficiaire d'un plan national d'actions

OBJECTIFS

Faire un suivi de sa répartition sur le site (le dernier état des lieux date de 2012)

RÉSULTATS

- Synthèse des données existantes
- Identification des stations favorables sans données depuis 2016
- Prospection en période favorable de 44 stations sur les 145 identifiées
- Validation de 12 stations dont 6 seulement grâce à la présence d'oeufs



Cuivré des marais femelle et ses oeufs



Suivi Héronnière

Quoi ?

Les héronnières sont les lieux où se regroupent hérons, aigrettes et spatules pour se reproduire.

8 héronnières connues dans les barthes pour >1000 oiseaux



OBJECTIFS

Suivre les héronnières : espèces et nombre de nids

Mettre en place des mesures de conservation si besoin en information et/ou sensibilisant les propriétaires et gestionnaires des parcelles concernées



Spatules blanches



Quelques résultats de 2025

Meugas :

- ± 300 nids de Hérons garde-bœufs
- ± 18 nids de Hérons cendrés
- 20 nids d'Aigrettes garzettes
- 11 nids de Spatules blanches

Réserve de Legau :

- 9 nids de Hérons cendrés
- 18 nids de Spatules blanches



Perspectives pour l'année 2026

Etude des rapaces et des picidés en période de nidification dans la ZPS

Appel à projet Etudes et Suivis scientifiques en 2025

Espèces d'intérêt communautaires concernées

Rapaces : Aigle botté, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc
Picidés : Pic mar, Pic noir, Pic épeichette

Montant total du projet 31 290.13 €, 100 % Région Nouvelle-Aquitaine et/ou DREAL Nouvelle-Aquitaine

Objectif identifier les zones de nidification de ces espèces et comparer avec l'état des lieux de 2012 (élaboration du DDCDB)

Statut d'intérêt communautaire	Priorité de conservation dans le DDCDB	Efforts consentis par la ZPS (par hectare 2012)
4052 Aigle botté	1	18
4073 Milan noir	2	34
4072 Bondrée apivore	3	18
4060 Circaète Jean-le-Blanc	3	-
4030 Élanion blanc	3	2
4228 Pic mar	2	1
4229 Pic noir	2	8
4240 Pic épeichette	Non classé	25



Perspectives pour l'année 2026

Appel à projet suivis biologiques 2026 ?

Appel à projet Contrat en 2027 ?

Régularisation du périmètre de la ZPS

Suivi de l'état de conservation des tourbières avec le CBNSA

Finalisation du suivi du Cuivré des marais



Questions diverses :

Concours agricole des pratiques agro-écologique 2026



Concours agricole des pratiques agro-écologiques






Prairie lauréate de l'EARL Reflets de l'Adour à Sta-Marie-de-Gosse

Structure organisatrice Barthes Nature
Territoire Barthes de l'Adour
4 candidats Orist, Rivière et 2 autres à choisir

Audit des prairies date à définir par un jury pluridisciplinaire

- Pour évaluer l'**équilibre agro-écologique** des parcelles et la capacité du **mode d'exploitation** à valoriser et renouveler leur diversité floristique.

Besoin de faire une campagne de communication sur la parcelle et l'exploitant lauréat des Barthes pour avoir une chance de gagner

Après 2 échecs en 2023 et 2024 malgré la qualité des prairies et des agriculteurs qui les exploitent, Barthes Nature organise une nouvelle session en 2026.

Le lauréat barthais aura besoin de publicité pour pouvoir accéder au premier prix remis lors du Salon de l'agriculture début 2027 à Paris. On compte sur vous tous pour communiquer les actualités du concours barthais sur vos réseaux et faire la promotion de votre territoire.

Mesures AgroEnvironnementales et climatiques

En 2025, la Région ne missionne plus l'animateur pour proposer les MAEc (communication, accompagnement des agriculteurs, rédactions des diagnostics préalables...). L'Etat (DRAAF) et la Région n'ont toujours pas trouvé d'accord financier pour la réalisation de l'animation des MAEc en dehors des sites gérés par des collectivités. En effet, les collectivités porteuses d'animation assument la contrepartie publique à l'obtention des aides européennes, ce que la Région ne fait pas dans le cas d'animation sous-traitée (cas des Barthes). Pourtant, les aides sont à disposition des agriculteurs mais il n'y a plus de financement pour les accompagner dans leurs démarches. Landes Nature (opérateur historique des MAEc des barthes et de l'Adour) réfléchit, pour pallier au défaut de financement Etat/Région, à un système de prestation payante pour chaque agriculteur en 2026.

MAEC 2025

«Les MAEC permettent de rémunérer des agriculteurs qui agissent pour l'environnement. C'est un outil très important pour les sites Natura 2000.

Pour contractualiser ces MAEC, les agriculteurs ont besoin d'un accompagnement. Cet accompagnement, appelé animation MAEC, était financée jusqu'en 2024 par l'Etat(DRAAF) et par le FEADER et l'instruction était faite par la Direction de l'agriculture de la Région.

L'Etat n'a pas financé l'animation MAEC en 2025 et la Région n'a pas pris le relai par manque de moyens pour tous les acteurs.

La Région finance uniquement l'animation MAEC lorsqu'elle est faite en régie par la structure porteuse Natura 2000

15 jours de Landes Nature non financés sur 2025

Bilan MAEC 2025

	2023	2024	2025
	35 agriculteurs	37 agriculteurs	3 agriculteurs
	1659 hectares dont 679 ha en mesure pâturage	430 hectares dont 105 ha en mesure pâturage	100 hectares
	613 ha en mesure fensée et 356 ha en retard de fensée	206 en mesure fensée et 90 ha en retard de fensée	
	12 ha en reconversion	30 ha en mesure EEE	
	1 446 000 € pour 3 ans	307 456 € pour 5 ans	107 000 € pour 5 ans
Total : 141 agriculteurs pour 2 189 ha et 1 950 542 €			

A noter : à priori les aides 2026 auront une durée de 3 ans (au lieu de 5 habituellement) et la MAEc pour la reconversion de culture en prairie ne sera pas ouverte cette année.

Reconnaissance des Barthes de l'Adour comme zone pastorale



Reconnaissance des Barthes de l'Adour comme zone pastorale

Un besoin de reconnaissance

Les Barthes de l'Adour sont une zone pastorale qui ne demande qu'à être reconnue.

- La reconnaissance historique d'un système agro-pastoral traditionnel
- La reconnaissance du travail des éleveurs pour la qualité des prairies
- La reconnaissance de l'engagement pour la préservation du paysage
- La reconnaissance du risque d'exploiter en zone d'expansion des crues de l'Adour
- La reconnaissance d'une agriculture



Pourquoi ?

- ➔ Besoin de pouvoir créer des Associations Foncières pastorales pour mieux impliquer les éleveurs et les propriétaires et dynamiser le collectif
- ➔ Besoin de pouvoir déclarer les surfaces réellement pâturées pour valoriser le travail des éleveurs et sécuriser la filière

Landes Nature rassure les membres du COPIL : l'outil AFP pourra être une opportunité pour redynamiser les secteurs où la dynamique agricole s'affaiblit et pour sauvegarder les espaces prairiaux de ces secteurs.

Il n'y aura pas d'AFP dans les sites déjà gérés : barthes communales, ASA fonctionnelles,...



Reconnaissance des Barthes de l'Adour comme zone pastorale

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance d'une identité territoriale • Aides bovines augmentées • Possibilité de créer des AFP 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'inconvénients car la reconnaissance apporte des droits mais pas de devoirs.



➔ Concertation active après les municipales

CONCLUSION

La Région et les animateurs remercient les membres du COPIL d'être venus si nombreux et pour la qualité des échanges durant la réunion. L'assemblée remercie chaleureusement la mairie de Saint-Etienne-d'Orthe pour l'accueil.

Pour toute information : n2000.barthesadour@gmail.com

